



Politique Tarifaire

Date : 31 août 2026 – Version 2

Date d'entrée en vigueur : 31 août 2026

Note de lecture — Les modifications apportées par rapport à la Version 1 (janvier 2026) figurent en rouge. La présente version annule et remplace la Version 1 à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les mentions entre crochets restent à arbitrer avant publication.

1. PLANS TARIFAIRES

Les services de Bitstack sont proposés selon deux plans tarifaires : le plan **Bitstack Standard**, applicable par défaut à tout Client, et le plan **Bitstack Plus**, accessible par souscription payante. Le plan auquel le Client est rattaché détermine les commissions, frais et seuils de gratuité qui lui sont applicables, , à l'exception des frais liés au moyen de paiement utilisé, qui s'appliquent quel que soit le plan, dans les conditions précisées ci-après.

Souscription à l'abonnement Bitstack Plus

L'abonnement Bitstack Plus est proposé selon les tarifs suivants :

Périodicité	Tarif	Modalités de facturation
Mensuelle	2,99 € / mois	Prélevé à la souscription puis à chaque date anniversaire mensuelle
Annuelle	29,99 € / an	Prélevé en une seule fois à la souscription puis à chaque date anniversaire annuelle

Les tarifs indiqués s'entendent toutes taxes comprises. L'abonnement est souscrit pour la période choisie et se renouvelle par tacite reconduction pour une période de même durée, sauf résiliation par le Client avant l'échéance de la période en cours.

Le Client peut résilier son abonnement à tout moment depuis la Plateforme. La résiliation prend effet au terme de la période d'abonnement en cours ; les avantages tarifaires attachés au plan Bitstack Plus sont maintenus jusqu'à cette date. Aucun remboursement au prorata n'est effectué au titre de la période entamée, sans préjudice du droit de rétractation régi par l'article 7.3 des Conditions Générales.

En cas d'échec de prélèvement, Bitstack peut réitérer la présentation du paiement. À défaut de régularisation à l'issue de la période de régularisation communiquée au Client, l'abonnement prend fin et le Client est rattaché au plan Bitstack Standard, les tarifs de ce plan lui étant alors applicables.

Les moyens de paiement acceptés pour le règlement de l'abonnement sont précisés sur la Plateforme. Le passage d'une périodicité mensuelle à une périodicité annuelle, et inversement, n'est

pas disponible ; le Client souhaitant modifier sa périodicité doit résilier son abonnement et en souscrire un nouveau.

2. SERVICE DE CONSERVATION

Bitstack ne facture pas de commissions pour son service de conservation de crypto-actifs, quel que soit le plan tarifaire du Client.

3. ECHANGE DE CRYPTO-ACTIF

A. PRIX DES CRYPTO-ACTIFS

Le prix d'échange des crypto-actifs contre des fonds ou contre d'autres crypto-actifs est déterminé par Bitstack. Bitstack établit le prix des crypto-actifs notamment en fonction des prix pratiqués, y compris les prix appliqués par son ou ses fournisseur(s) de liquidité, des conditions de marché et des volumes.

Sur ce prix sont appliquées les commissions perçues par Bitstack (cf. Point B).

B. COMMISSIONS PERÇUES PAR BITSTACK

Les commissions d'achat et de vente perçues par Bitstack sont déterminées par le plan tarifaire du Client.

Plan Bitstack Standard

Les commissions s'appliquent de manière dégressive en fonction du volume d'opération réalisé au cours des trente (30) derniers jours :

Volume d'opération des trente (30) derniers jours	Taux correspondant aux commissions perçues par Bitstack
< 250 €	1,50 %
250 € - 1 000 €	1,25 %
> 1 000 €	1,00 %

Plan Bitstack Plus

Les commissions d'achat et de vente sont fixées à un taux unique de **0,75 %**, quel que soit le volume d'opération réalisé au cours des trente (30) derniers jours.

Le Supplément Carte visé au point C s'applique, le cas échéant, en complément de cette commission. Les frais de rechargement du Compte de paiement par carte bancaire visés au point D demeurent applicables, le cas échéant.

Dispositions communes

Aucun montant minimum de commission n'est appliqué aux achats de crypto-actifs, quel que soit le plan tarifaire du Client et quel que soit le mode de financement de l'opération.

Les commissions de vente et d'achat sont directement prélevées lors de la livraison des opérations.

Le franchissement d'un palier de volume au cours des trente (30) derniers jours produit effet immédiatement, y compris sur l'opération qui en est à l'origine.

C. SUPPLÉMENT APPLICABLE AUX OPÉRATIONS FINANCÉES PAR CARTE BANCAIRE

Les opérations d'achat de crypto-actifs financées directement par carte bancaire donnent lieu à un supplément (le « Supplément Carte »), additionnel à la commission visée au point B, dont le taux est fixé à 0,70 % du montant de l'opération, quel que soit le plan tarifaire du Client. Le Supplément Carte rémunère le traitement du paiement par carte : il est attaché au moyen de paiement utilisé et est indépendant du plan tarifaire souscrit.

Le Supplément Carte s'applique à l'ensemble des opérations d'achat financées par carte bancaire, quel que soit le plan tarifaire du Client et quel que soit le parcours utilisé : achat ponctuel, achat récurrent, achat récurrent intelligent et mécanisme d'arrondi.

Le Supplément Carte ne s'applique pas aux opérations d'achat financées depuis le Compte de paiement, ni aux opérations de vente.

D. FRAIS DE RECHARGEMENT DU COMPTE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Lorsque l'Utilisateur alimente son Compte de Paiement via carte bancaire, Bitstack applique des frais de 0,70 % du montant rechargé. Ces frais s'appliquent quel que soit le plan tarifaire du Client.

Ces frais couvrent l'ensemble des coûts liés au traitement de la transaction et sont prélevés au moment du rechargement.

L'alimentation du Compte de Paiement par virement SEPA est gratuite, quel que soit le plan tarifaire du Client.

Le Client qui alimente son Compte de paiement par carte bancaire puis réalise un achat depuis ce Compte supporte les seuls frais de rechargement. Le Client qui finance directement son achat par carte bancaire supporte le seul Supplément Carte.

Le montant total des frais applicables à l'opération, incluant le cas échéant le Supplément Carte ou les frais de rechargement et les commissions d'achat, est indiqué au Client sur l'écran de confirmation, avant validation de l'ordre.

4. FRAIS DE TRANSFERT DE CRYPTO-ACTIFS

Lorsque vous transférez des crypto-actifs de Bitstack vers un autre portefeuille, vous pouvez choisir la vitesse de la transaction entre Standard, Rapide ou Prioritaire.

Les frais de transaction sont calculés au moment où la demande de transfert est effectuée et sont basés sur la vitesse de transfert que vous avez choisie. Ces frais sont identiques pour les plans Bitstack Standard et Bitstack Plus. Ces frais sont les suivants :

- Prioritaire - 30 minutes ou moins : Pro Rata¹ + un supplément pouvant aller jusqu'à 3 €
- Rapide - 2 heures ou moins : Pro Rata + un supplément pouvant aller jusqu'à 2 €
- Standard - généralement 24 heures ou moins : Gratuit

Si Bitstack facture des frais, ils seront indiqués sur l'écran de confirmation du retrait avant que vous ne terminiez la transaction.

Bitstack facture des frais qu'à compter de la réalisation du transfert. Si le transfert n'est pas exécuté ou rejeté, aucun frais ne sera appliqué au client.

5. CARTE DE PAIEMENT BITSTACK

Utilisation de la Carte

L'utilisation de la Carte associée au Compte de paiement peut donner lieu à l'application de frais spécifiques, conformément aux modalités précisées ci-après et au plan tarifaire du Client.

Production, livraison et remplacement de la Carte

La production de la Carte donne lieu à l'application de frais fixes. Des frais distincts peuvent également être facturés au titre de la livraison ou du remplacement de la Carte, notamment en cas de perte, de vol ou de demande de renouvellement anticipé. Ces frais sont les suivants :

Plan du Client	Production de la Carte	Livraison de la Carte
Bitstack Standard	9,99 €	4,98 €
Bitstack Plus – mensuel	9,99 €	Offerte
Bitstack Plus – annuel	Offerte	Offerte

La gratuité de la production et de la livraison de la Carte est acquise à raison d'une (1) Carte par Client et par période d'abonnement. Elle s'apprécie à la date de la commande de la Carte et suppose que le Client soit rattaché au plan Bitstack Plus à cette date.

La gratuité est acquise sous réserve du maintien de l'abonnement. En cas d'exercice par le Client de son droit de rétractation, elle devient caduque et les frais de production et de livraison correspondants redeviennent dus, dans les conditions de l'article 7.3 des Conditions Générales.

Le remplacement de la Carte, notamment en cas de perte, de vol ou de demande de renouvellement anticipé, donne lieu à l'application des frais de production et de livraison correspondant au plan du Client, dans les conditions du tableau ci-dessus.

Retraits d'espèces (DAB)

Les retraits d'espèces effectués au moyen de la Carte bénéficient d'un volume d'utilisation gratuit correspondant soit à un montant cumulé de deux cents (200) euros par mois, soit à cinq (5) retraits par mois, quel que soit le plan tarifaire du Client.

Au-delà de l'un ou l'autre de ces seuils, des frais sont appliqués pour chaque retrait supplémentaire, correspondant au montant le plus élevé entre :

- un euro (1 €) par retrait ; ou
- un pourcentage d'un pour cent (1 %) du montant du retrait.

Les frais applicables sont débités directement du Compte de paiement du Client.

Opérations de change (FX)

Les paiements effectués au moyen de la Carte dans une devise autre que l'euro bénéficient d'une exonération de frais de change dans la limite d'un montant cumulé mensuel déterminé par le plan tarifaire du Client :

Plan du Client	Montant cumulé mensuel exonéré de frais de change
Bitstack Standard	1 000 €
Bitstack Plus	3 000 €

Au-delà de ce seuil mensuel, des frais de change pouvant aller jusqu'à un pour cent (1 %) du montant excédant le plafond gratuit peuvent être appliqués. Ces frais sont intégralement à la charge du Client.

Le plafond applicable s'apprécie sur le mois calendaire au cours duquel l'opération est réalisée, en fonction du plan du Client à la date de l'opération. Il n'est pas reportable d'un mois sur l'autre.

Phase de lancement (bêta)

À titre exceptionnel, Bitstack peut proposer, pour une durée limitée et clairement communiquée aux Clients concernés, des conditions tarifaires spécifiques relatives à la Carte dans le cadre d'une phase de lancement ou de test.

Ces conditions sont temporaires, applicables exclusivement pendant la durée de la phase concernée, et ne constituent ni un droit acquis ni un engagement de maintien au-delà de ladite période.

6. CHANGEMENT DE PLAN TARIFAIRE

Le passage du plan Bitstack Standard au plan Bitstack Plus produit effet dès l'encaissement du premier paiement de l'abonnement. Les commissions, frais et seuils de gratuité du plan Bitstack Plus s'appliquent aux opérations réalisées à compter de cette date.

Le retour au plan Bitstack Standard produit effet au terme de la période d'abonnement en cours. Les commissions, frais et seuils de gratuité du plan Bitstack Standard s'appliquent aux opérations réalisées à compter de cette date, sans effet rétroactif sur les opérations antérieures. Par exception, en cas d'exercice du droit de rétractation, le retour au plan Bitstack Standard produit effet à la date de la rétractation. La caducité de la gratuité des frais de Carte prévue au point 5 et à l'article 7.3 des Conditions Générales constitue la perte d'un avantage promotionnel conditionnel, et non un ajustement tarifaire rétroactif au sens du présent point.

Le plafond mensuel d'exonération de frais de change n'est ni cumulé ni proratisé en cas de changement de plan en cours de mois : le plafond applicable est celui du plan du Client à la date de l'opération considérée.

7. FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIFS

Bitstack peut facturer des frais liés au traitement d'opérations administratives imposées par des autorités publiques, telles que les saisies administratives à tiers détenteur (SATD), conformément à la Politique Tarifaire.

8. MODIFICATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE

Bitstack peut modifier la présente Politique Tarifaire dans les conditions prévues par les Conditions Générales. Toute modification est portée à la connaissance du Client sur support durable, moyennant le préavis applicable, avant sa date d'entrée en vigueur. Le Client qui n'accepte pas la modification peut résilier son abonnement et/ou clôturer son Compte sans frais avant cette date.

Les versions successives de la présente Politique Tarifaire sont archivées et rendues accessibles au Client sur la Plateforme.

¹ Les frais au prorata pour les vitesses Prioritaire et Rapide sont calculés en fonction de votre part des frais de transaction du réseau et peuvent fluctuer. Les frais de transaction du réseau sont un paiement obligatoire que vous effectuez aux mineurs pour ajouter votre transaction de bitcoins et ses données associées à la blockchain. Le montant exact des frais de transaction du réseau est calculé en fonction de deux variables : la vitesse de la transaction choisie et l'encombrement de la blockchain. Ces frais peuvent augmenter ou diminuer en fonction du nombre de personnes essayant d'effectuer une transaction en bitcoin (congestion de la blockchain) au moment de votre transaction, et ils peuvent augmenter si vous choisissez une vitesse de transaction plus rapide.